

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 49

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Autorisation du déplacement et Mandats spéciaux - Mission de diplomatie et de coopération économiques en Israël du 1er au 5 mai

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction des Relations Internationales**

PRESENTATION

LIEU DU DEPLACEMENT :

Israël

OBJECTIF DU DEPLACEMENT :

La collectivité est présente sur cette opération à plusieurs titres :

- Prospector pour attirer des talents et des projets d'investissements sur le territoire des Bouches-du-Rhône,
- Promouvoir le territoire des Bouches-du-Rhône sur cette zone et contribuer à son rayonnement international,
- Relancer notre coopération institutionnelle avec les autorités locales Israéliennes.

Le Présent rapport a pour objectifs

- Présenter le déplacement et autoriser sa tenue,
- Autoriser la dépense inhérente à son organisation,
- Donner la capacité à la Présidente de délivrer les mandats spéciaux nécessaires au déplacement des élus.

AUTORISATION DE L'OPERATION

Caractère de la mission : Diplomatie et coopération économiques

Lieux : Tel Aviv / Jérusalem / Haïfa

Dates : 1er au 5 mai 2016 (Sous réserve de modifications)

Durée : 5 jours

Composition Fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modifications) :

La délégation sera conduite par la Présidente accompagnée du Délégué aux Relations Internationales, aux Affaires Européennes et aux Interventions Humanitaires, et sera donc composée d'élus départementaux, d'invités de la collectivité et d'agents du Département.

Le budget de l'opération sera constitué de dépenses de transports, dépenses de séjour (restauration et hébergement), de frais d'assurance et de dépenses accessoires et nécessaires.

Rappel du Budget Prévisionnel indicatif

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été réévalué à ce jour à la somme 25.000 euros

NCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable, les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget départemental

Lignes de la Direction des Relations internationales - « Unité Fonctionnelle »

Transport et séjour élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Elus	65 021 6532

Transport agents

Transport et séjour invités ou collaborateurs extérieurs occasionnels

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 282	A créer	Déplacements Accueils	011 048 6232

Prestations services

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10282	à créer	Prestations	011 048 6228

Lignes de la Direction des Ressources Humaines - Droit Commun

Transports agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251

Séjour agents

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
10 363	A créer	Voyages, déplacements, missions	011 0202 6251-1

Déplacements élus

N° programme	N° Opération	Libellé	Imputation
16 018	à créer	Frais de mission et de déplacement	65 021 6532-1

CONCLUSIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent et en application de la délibération N° 246 du 24 septembre 1999 portant dispositif-cadre de déplacements du Conseil Départemental en mission à l'étranger, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le principe :

- **d'autoriser le principe d'un déplacement en Israël** d'une délégation du Conseil départemental, au 2eme trimestre 2016 (du 1er au 5 mai sous réserve de modification de dates) afin d'y rencontrer les autorités israéliennes et françaises.
 - **de reconnaître l'intérêt départemental** de ce déplacement,
 - **de valider la composition de principe de la délégation**, composée de la Présidente du CD13, de conseillers départementaux et d'élus locaux, d'agents de la collectivité et de personnalités qualifiées, nécessaires à la bonne réalisation de la mission,
 - **de donner à la Présidente la capacité de délivrer de mandats spéciaux** aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
 - **d'affecter 25.000 € pour ce déplacement et de valider les modalités de prise en charge des frais afférents** et ce, afin de financer notamment la prestation de service nécessaire et tous frais inhérents aux déplacements des élus et des agents de la Collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées, et des remboursements de frais. Ces frais peuvent être des frais de séjours, ainsi que ceux nécessaires et accessoires à l'organisation de la mission,
 - **de valider l'affectation prévisionnelle** de 25.000€ pour cette mission et ce, sur les lignes :
 - DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228
 - DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,
- Des crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la Délibération suivante

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

